

**Commune de ITZAC**  
**Le Bourg**  
**514 Route d'Itzac**  
**81170 ITZAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL-N° 2022-10**

*Séance du vendredi 07 octobre 2022*

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
II	II	09
Vote par procuration		00
Date de la convocation		28/09/2022
Date d'affichage		28/09/2022

L'an deux mille vingt-deux et le sept octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Mr LONQUEU Christian, Maire de ITZAC.

<i>Conseillers Municipaux</i>	<i>Présents</i>	<i>Excusés</i>	<i>Absents</i>
LONQUEU Christian	x		
AUDOUY Sébastien	x		
BOURGEAIS-FRANCON D.	x		
BUCHER Philippe	x		
CUIGNET Bruno	x		
DURAND Pascal	x		

<i>Conseillers Municipaux</i>	<i>Présents</i>	<i>Excusés</i>	<i>Absents</i>
FAURE R.Marie	x		
LASSERY François			x
LEVEQUE Pascale	x		
THERON Daniel		x	
VIGUIER Jacques	x		

Mr AUDOUY Sébastien a été élu secrétaire de séance.

**OBJET**

**Location du logement communal  
 Avenant n° 01**

Monsieur le Maire, ayant exposé les faits ;

- Vu la délibération en date du 8 juillet 2022 portant sur la location du logement communal situé : 3 Place Jacques Muffato-ITZAC-81 au profit de Mmes OBOL Polina et NEVLAD Iryna ;
- Vu le départ de Mme NEVLAD Iryna au 30 septembre 2022;

Monsieur le Maire précise aux conseillers présents que Mme OBOL Polina souhaite rester dans ce logement et poursuivre la location à son nom.

Par conséquent, Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il y a lieu de modifier le bail initial en prenant en compte le départ de cette locataire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide :

- **d'accepter que Mme OBOL Polina reste locataire du logement communal situé : 3 Place Jacques Muffato-ITZAC-81**
- **que celle-ci assumera, en son nom, les loyers mensuels tels que définis dans la délibération du 8 juillet 2022 ; sachant qu'aucune modification de tarif n'est appliqué;**
- **de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'établissement d'un avenant au bail mentionnant les faits.**

Pour copie conforme au registre.  
 Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
 Le 12/10/2022  
 Et publication ou notification du 12/10/2022

Mr le Maire de ITZAC,  
 Mr Christian LONQUEU.